

JMB

N°2026-04

OBJET

**Ouverture anticipée des
crédits
d'investissement**

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 10 puis 11

Votes pour : 13 puis 14
+ 3 procurations

Affiché à la porte de la mairie le 26/01/2026 selon le relevé de décisions

L'an **deux mille vingt-six, le quinze janvier**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 8 janvier 2026

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Hélène Guiounet, Jacques Roca (à partir du point n° 5 de l'ordre du jour), Marie-Pierre Forgue Superbie, Daniel Gaspa, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à monsieur René Daran

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Procuration de monsieur Alain Dedieu à madame Hélène Guiounet

Absent/excusé : monsieur Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **dix puis onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Monsieur Christophe Bourrec** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en section d'investissement au budget 2025 s'élèvent à 6.525 141,32 € : il est donc possible d'ouvrir des crédits nouveaux sur l'exercice 2026 pour 1.631.285,33 € maximum.

En fonction de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 1 296 024 €, ainsi qu'il suit :

Opération/Chapitre	Libellé chapitre	Compte	Montant	Libellé
20		203	10 000,00	Maîtrise d'œuvre voirie Accusé de réception en préfecture 065-216503888-20260115-DEL-2026-04-DE Date de télétransmission : 28/01/2026 Date de réception préfecture : 28/01/2026
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles		10 000,00	
21		2111	1 000,00	Acquisition terrain
21		2135	1 000,00	Divers aménagements
21		2151	50 000,00	Travaux voirie
21		21538	40 000,00	Eclairage public
21		21538	19 160,00	Réseau radio police municipale
21		2157	30 000,00	Acquisition matériel
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles		141 160,00	
23		231	15 000,00	Chauffage et climatisation salle Rioumajou
23		231	5 000,00	Climatisation office de tourisme
23		231	20 000,00	Divers travaux
Total chapitre 23	Travaux en cours		40 000,00	
10		231	32 000,00	Travaux GIPE
Total opération 10	Bureaux du GIPE		32 000,00	
15		231	240 540,00	Renaturation
Total opération 15	Renaturation parking OT		240 540,00	
17		231	111 000,00	Aires d'accueil vélos
Total opération 17	Développement vélos		111 000,00	
18		203	50 000,00	Maîtrise d'œuvre
18		231	300 000,00	Travaux
Total opération 18	Vestiaires du stade		350 000,00	
19		203	20 000,00	Maîtrise d'œuvre
Total opération 19	Buvette col du Portet		20 000,00	
30		203	41 724,00	Audit énergétique bâtiments publics
Total opération 30	Rénovation énergétique bâtiments		41 724,00	
31		203	20 000,00	Maîtrise d'œuvre
Total opération 31	Club-house tennis		20 000,00	
32		203	7 000,00	Maîtrise d'œuvre
32		231	108 000,00	Travaux
Total opération 32	Local stockage maison du patrimoine		115 000,00	
33		203	10 000,00	Maîtrise d'œuvre
Total opération 33	Augmentation capacité gymnase		10 000,00	
34		203	2 500,00	Maîtrise d'œuvre
34		231	50 000,00	Travaux
Total opération 34	Cabanes pastorales		52 500,00	
35		21538	90 000,00	Extension vidéo-protection
Total opération 35	Extension vidéo-protection		90 000,00	
36		203	17 100,00	Audit signalétique
36		2152	5 000,00	Mise à jour visuels PIV Pla d'Adet
Total opération 36	Signalétique Pla d'Adet		22 100,00	
Total crédits ouverts			1 296 024,00	

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1,

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260115-DEL-2026-04-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

Où l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 1 296 024 €, ainsi qu'il suit :

Opération/Chapitre	Libellé chapitre	Compte	Montant	Libellé
	20	203	10 000,00	Maîtrise d'œuvre voirie
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles		10 000,00	
	21	2111	1 000,00	Acquisition terrain
	21	2135	1 000,00	Divers aménagements
	21	2151	50 000,00	Travaux voirie
	21	21538	40 000,00	Eclairage public
	21	21538	19 160,00	Réseau radio police municipale
	21	2157	30 000,00	Acquisition matériel
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles		141 160,00	
	23	231	15 000,00	Chauffage et climatisation salle Rioumajou
	23	231	5 000,00	Climatisation office de tourisme
	23	231	20 000,00	Divers travaux
Total chapitre 23	Travaux en cours		40 000,00	
	10	231	32 000,00	Travaux GIPE
Total opération 10	Bureaux du GIPE		32 000,00	
	15	231	240 540,00	Renaturation
Total opération 15	Renaturation parking OT		240 540,00	
	17	231	111 000,00	Aires d'accueil vélos
Total opération 17	Développement vélos		111 000,00	
	18	203	50 000,00	Maîtrise d'œuvre
	18	231	300 000,00	Travaux
Total opération 18	Vestiaires du stade		350 000,00	
	19	203	20 000,00	Maîtrise d'œuvre
Total opération 19	Buvette col du Portet		20 000,00	
	30	203	41 724,00	Audit énergétique bâtiments publics
Total opération 30	Rénovation énergétique bâtiments		41 724,00	
	31	203	20 000,00	Maîtrise d'œuvre
Total opération 31	Club-house tennis		20 000,00	
	32	203	7 000,00	Maîtrise d'œuvre
	32	231	108 000,00	Travaux
Total opération 32	Local stockage maison du patrimoine		115 000,00	
	33	203	10 000,00	Maîtrise d'œuvre
Total opération 33	Augmentation capacité gymnase		10 000,00	
	34	203	2 500,00	Maîtrise d'œuvre
	34	231	50 000,00	Travaux
Total opération 34	Cabanes pastorales		52 500,00	
	35	21538	90 000,00	Extension vidéo-protection
Total opération 35	Extension vidéo-protection		90 000,00	
	36	203	17 100,00	Audit signalétique
	36	2152	5 000,00	Mise à jour visuels PIV Pla d'Adet
Total opération 36	Signalétique Pla d'Adet		22 100,00	
	Total crédits ouverts		1 296 024,00	

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 15 janvier 2026



Le maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "AM".

André Mir